



### Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	5	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La bibliothèque	7	aussi bien les femmes que les hommes.
La page communautaire	9	
La rubrique informative	12	Ce bulletin d'informations est publié six
Le calendrier des activités	18	fois l'an par la Ville de Macamic.
Pour nous joindre	20	

**Un grand merci à tous nos collaborateurs.**

Mise en pages : Ginette Labbé

Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 15 no 3  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

## La chronique du maire

Madame,  
Monsieur,

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a autorisé, le 13 mai dernier, notre règlement décrétant les travaux de réfection du traitement de surface du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Ouest dans le secteur de l'ancienne paroisse; c'est donc un investissement de près de 300 000 \$ qui sera fait afin d'améliorer et de maintenir à niveau ce tronçon de route.

Les gouvernements du Canada et du Québec ont aussi accepté notre demande de subvention d'un montant de 152 000 \$ pour nous aider financièrement à réaliser des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur la 5<sup>e</sup> Avenue Est. Ces travaux seront réalisés en juillet et août prochain.

Quelques nouvelles constructions résidentielles sont déjà prévues sur notre territoire pour cet été, dont quelques-unes dans le développement Fortin-les-Berges; ainsi de nouveaux résidents se joindront à notre communauté!

La MRC d'Abitibi-Ouest a confirmé notre demande de subvention de 25 000 \$ pour des travaux aux terrains de tennis, dont le resurfaçage; si nous recevons un appui du Fonds d'aide au développement du milieu Desjardins et de notre député, monsieur François Gendron, nous pourrions réaliser ces travaux dès cet été.

Vos élus ont aussi accepté de louer le Chalet Multi-Services pour une période de quatre mois par année (juin à septembre) à madame Nancy Sénéchal, elle y tiendra un café culturel. Nous vous invitons à passer voir les nouveaux aménagements qu'elle a réalisés à l'intérieur du bâtiment et à apprécier ses services tout en profitant du paysage enchanteur du lac Macamic.

Un nouveau bingo se tient tous les dimanches soir à la salle du 1<sup>er</sup> étage du Centre Joachim-Tremblay depuis le 6 juin dernier. Tous les profits seront réinvestis dans divers projets pour le mieux-être de la collectivité. Soyez nombreux à y participer, c'est une invitation de Lucette Bastien et de toute son équipe.

Nous vous invitons à assister à la Fête nationale des Québécois, le 24 juin, dès 15 heures, au parc Curé-Aimé-Lamothe. Un souper hot dogs sera également disponible sur place et l'activité se poursuivra par la suite en soirée. Apportez vos breuvages et vos chaises de parterre et venez festoyer avec nous.

Le 26 juin, durant la journée, se tiendra au Centre Joachim-Tremblay une activité avec des mototouristes et qui se poursuivra, en soirée, par un spectacle avec le groupe KUZ et Sébastien Greffard. En après-midi, vous pourrez visiter les divers kiosques qui seront sur place et la population pourra participer à divers jeux d'habileté.

Exceptionnellement pour les activités du 24 au 27 juin, il sera permis pour les 18 ans et plus de consommer de l'alcool dans le parc Curé-Aimé-Lamothe et dans le stationnement du Centre Joachim-Tremblay.

Et le 27 juin marquera le retour de la fête musicale dans le pont couvert au 2<sup>e</sup> Rang Est, de 13 heures à 16 heures; cette activité est organisée conjointement avec la SADC et la municipalité. Venez-y en grand nombre.



Une première rencontre pour le comité des fêtes du 100<sup>e</sup> anniversaire a eu lieu et déjà une dizaine de personnes y étaient présentes; vous aimeriez vous joindre au groupe, n'hésitez pas à contacter madame Jocelyne Laforest au 819 782-4604, poste 221.

Le conseil municipal maintiendra son entente avec le comité intermunicipal des déchets du secteur Colombourg pour la collecte des ordures de ce secteur, à moins que ce comité ne décide de se former en régie ou de changer son camion.

En conclusion, nous vous souhaitons une très belle saison estivale et bienvenue à tous nos visiteurs.

Le Maire,

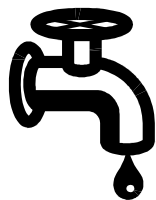
*Daniel Rancourt*  
Daniel Rancourt

## Informations municipales



### L'utilisation de l'eau potable

Bien que l'eau soit une ressource abondante au Québec et que l'approvisionnement en eau potable soit, par conséquent, un service accessible, il ne faut pas oublier qu'il faut l'utiliser à bon escient. La belle température est arrivée, nous désirons rappeler à la population l'existence du règlement No 96-431 concernant l'utilisation de l'eau potable. L'économie de l'eau et la réduction des coûts de traitement sont les grands objectifs de ce règlement; voici un résumé de ce règlement :



- ↳ Tout citoyen désirant effectuer l'arrosage de sa pelouse à l'aide d'un appareil automatique tel que tourniquet, arrosoir à balancier ou arrosoir enfoui dans le sol devra suivre les consignes suivantes :

- ↳ L'arrosage est permis, pour les numéros civiques pairs, les mardis, jeudis et samedis et pour les numéros civiques impairs, les mercredis, vendredis et dimanches, entre 19 heures et minuit.

Toutefois, l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau muni d'une fermeture automatique est autorisé en tout temps.

- ↳ Le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année entre le 15 mai et le 1<sup>er</sup> septembre, entre 19 heures et 6 heures. Le remplissage en dehors des heures précisées est autorisé à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine ou pour des besoins de mise en forme de la toile.
- ↳ Dans le cas de nouvelles pelouses, l'arrosage est autorisé tous les jours, au besoin, pendant 15 jours suivant l'installation.
- ↳ Le lavage des véhicules est permis tous les jours, à toute heure, à la condition d'utiliser un boyau muni d'une fermeture automatique.

- ↳ De plus, il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées, les trottoirs et les patios entre le 15 mai et le 15 septembre.



Pour obtenir des renseignements supplémentaires, on peut consulter le règlement à l'hôtel de ville.

La Ville de Macamic sollicite donc la collaboration de la population, l'invitant à respecter ce règlement.

### Aux contribuables de la Ville de Macamic

#### AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de sa séance ordinaire du 12 juillet 2010, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

11, 3<sup>e</sup> Avenue Est  
Lots 32-P, 33-P et 34-P du Bloc 32  
Cadastre du village de Macamic  
Propriétaire : monsieur Pierre Lévis

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre le maintien tel que construit du patio qui fait saillie à 3,08 mètres de la maison mobile au lieu de 1,50 mètre tel que décrit au règlement de la Ville de Macamic.
- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché avec une marge latérale sud et arrière pour le toit à 0,01 mètre et pour le mur à 0,29 mètre au lieu de 0,70 mètre et avec une distance entre le garage et la maison de 0,97 mètre au lieu de 2,50 mètres tel que décrit au règlement de la Ville de Macamic

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 12 juillet 2010, à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

**Donné à Macamic, ce 1<sup>er</sup> juin 2010.**

**Joëlle Rancourt**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**

## La bibliothèque

### Nouveautés (Macamic)

- Bouillon de poulet pour l'âme des soeurs  
Jack Canfield
- L'heure de l'ange  
Anne Rice
- Parce que c'était toi  
Marc Fisher
- L'instinct du mal  
Patricia Cornwell
- Prenez le contrôle de votre appétit  
Angelo Tremblay
- La dernière chanson  
Nicholas Sparks
- Juste avant le crépuscule  
Stephen King
- Les ravages de la passion  
Marie-Bernadette Dupuy
- Les filles tombées  
Tome 2 : Les fantômes de mon père  
Micheline Lachance



- Mémoires d'un quartier  
Tome 5 : Adrien  
Louise Tremblay-d'Essiambre
- Les années folles  
Jean-Pierre Charland
- Comment tripler sa mémoire après 50 ans  
Jean de Brabant
- Les collines de la chance  
Nora Roberts
- La vie comme je l'aime  
Marcia Pilote
- Être jeune à 90 ans  
Denise Chartré
- Une femme libre  
Danielle Steel

La bibliothèque de Macamic sera fermée du 7 au 28 juillet inclusivement.

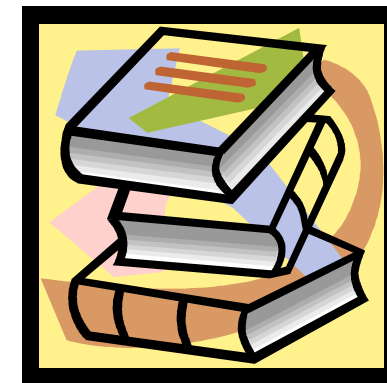
Grand merci au Club Lions qui nous a fait un don de 200 \$ pour l'achat de volumes. Votre générosité est grandement appréciée.

### Nouveautés (secteur Colombourg)

- La survivante  
Marie-Paule McInnis
- Hell.com  
Patrick Sénécal
- Garfield 19-20
- Le rossignol de Val-Jalbert  
L'enfant des neiges  
Marie-Bernadette Dupuy
- Le symbole perdu  
Dan Brown
- Les vampires de Manhattan-tome 3  
Mélissa de La Cruz
- Je t'ai donné mon cœur  
Mary Higgins-Clark
- Les femmes de la honte  
Samia Shariff
- L'insomniaque  
Yvon Moranville
- Océans

La bibliothèque de Colombourg est toujours à la recherche de bénévoles pour travailler 1 heure 30 par mois. Pour plus de renseignements, veuillez laisser votre nom au 819 333-4466.

La bibliothèque de Colombourg sera fermée durant les deux semaines de vacances de la construction.



## La page communautaire

### Horaire des pèlerinages dans nos cimetières du secteur Macamic

Authier : samedi 5 juin à 15 heures, suivi de la messe avec le sacrement des malades à 16 heures, à l'église (en cas de pluie, célébration à l'église).

Authier-Nord : samedi 12 juin à 15 heures, suivi de la messe avec le sacrement des malades à 16 heures, à l'église (en cas de pluie, célébration à l'église);

Poularies : dimanche 20 juin à 14 heures;

Macamic : dimanche 25 juillet à 14 heures;

Laferté : samedi 14 août à 13 heures;

Languedoc : samedi 14 août à 14 heures 30;

Taschereau : samedi 14 août à 18 heures 15, suivi de la messe à 19 heures.

Veillez noter qu'en cas de pluie, les célébrations se feront à l'église.

Le pèlerinage que nous faisons dans notre cimetière est un temps de prière et de partage de la Parole de Dieu en présence des personnes qui reposent



dans la paix du Seigneur. Cette visitation sur cette terre sacrée est aussi un geste de foi et d'amour que nous posons pour nos défunts que nous aimons. Soyons nombreux à venir les visiter.

Léandre Lapointe, ptre-curé

### La capitation ou dîme secteur Colombourg

Comme chaque année, le temps est venu de solliciter votre don pour l'entretien de l'église, le salaire du prêtre, etc.

Votre don, si minime soit-il, est toujours apprécié; vous pouvez passer le remettre au bureau le mercredi de 13 heures à 16 heures ou le poster à l'adresse suivante :

Fabrique de Colombourg  
705, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Ouest  
Macamic (Québec) JOZ 2S0

### Fondation canadienne du rein

Nous désirons remercier la population de Macamic pour sa grande générosité lors de notre campagne de financement au

mois de mars dernier; nous avons recueilli 2 213,01 \$. Un grand merci aussi aux 19 bénévoles.

Bon courage à nos dialysés et n'oublions pas de signer notre carte de dons d'organes, si ce n'est déjà fait.

### Le comité de financement

#### Vente de garage

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de la vente de garage de la fabrique Saint-Jean de Macamic, soit par le don d'articles, la préparation de la vente, la vente d'articles, de billets, de pâtisseries, etc.



Je voudrais remercier le Cercle des Fermières de Macamic pour la confection de la catalogue que nous avons fait tirer et pour toutes les pâtisseries qu'elles nous ont apportées pour la vente.

Félicitations à madame Nabina Douma Benyamina de Macamic, gagnante de la catalogue tissée par les Fermières de Macamic.

Je voudrais remercier le Mouvement des Femmes chrétiennes de Macamic pour toutes les pâtisseries qu'elles nous ont apportées pour la vente.

Un grand merci à la Ville de Macamic pour le prêt du local et à monsieur Marcel Deshaies qui a accepté de vendre ce qui reste à sa vente de garage qui dure tout l'été.

Le montant net de la vente de garage de cette année est de 4 265,31 \$.

- Nous commençons à ramasser des objets pour l'an prochain; si vous en avez, vous pouvez communiquer avec Daniel Labbé au 819 782-9243.

Merci et à l'an prochain.

Daniel Labbé, marguillier  
Responsable de la vente de garage

### Club de l'Âge d'Or de Macamic

Les personnes intéressées à louer la salle du Club de l'Âge d'Or de Macamic peuvent s'adresser à madame Ghislaine Rive au numéro 819 333-6514 ou à madame Denise Champagne au numéro 819 782-4183.

L'horaire d'été du Club débutera le 1<sup>er</sup> juin et se poursuivra jusqu'au 7 septembre; durant cette période, le Club sera ouvert le mercredi, de 13 heures à 16 heures et le jeudi, de 13 heures à 21 heures. La reprise des activités régulières aura lieu le 8 septembre.



**Brigade des pompiers  
volontaires  
de Macamic**

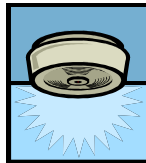
**VÉRIFICATION DES DÉTECTEURS  
DE FUMÉE**

Depuis l'année dernière, la brigade des pompiers volontaires de Macamic a divisé son territoire en deux afin de faire la vérification des détecteurs de fumée des résidants faisant partie de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

Le 1<sup>er</sup> mai dernier, les pompiers ont visité les résidences et des appartements de la Ville de Macamic. Après plus de 20 ans, nous retrouvons encore des résidences et appartements n'ayant aucun détecteur de fumée; pourtant, combien de fois entendons-nous aux informations que des personnes sont décédées dans un incendie et qu'aucun détecteur de fumée n'y était installé.

Au total, les pompiers ont frappé à 548 portes; sur ce nombre, 214 étaient absents; les pompiers ont donc laissé un mémo signifiant leur passage. Sur les 334 autres, 295 ont répondu aux exigences de la vérification des détecteurs de fumée; pour ce qui est des 39 autres, soit qu'il n'y avait aucun détecteur comme mentionné précédemment, soit que la pile n'était plus dans le détecteur ou qu'elle était défectueuse ou qu'un détecteur manquait à un étage.

Afin de maximiser votre sécurité, un détecteur de fumée devrait se retrouver sur chaque étage; un détecteur par étage ayant une chambre à coucher est un minimum recommandé; au prix que coûte un détecteur de fumée, pourquoi s'en priver? La durée de vie recommandée d'un détecteur de fumée est de 10 ans.



Nous visiterons à nouveau les foyers de la Ville de Macamic au mois de mai 2012. D'ici là, soyez vigilants, car souvent, l'on se dit que : « Ça n'arrive qu'aux autres » et peut-être qu'un jour, quelqu'un dira cela en parlant de vous.

Roger Alain  
dir. adjoint

**Rubrique informative**



La Sûreté  
du Québec  
*vous informe*

Urgence: 9 1 1 ou 310-4141

Cellulaire: \* 4141



**Journée portes ouvertes**

La Sûreté du Québec de la M.R.C. de l'Abitibi-Ouest invite la population à une journée portes ouvertes qui se tiendra le 18 juin au poste de La Sarre, de midi à 19 heures.

Une vingtaine de policiers ainsi que le personnel civil du poste seront là pour vous accueillir. Il s'agit d'une occasion unique pour découvrir les nouvelles installations du poste érigées depuis 2009; une visite guidée vous donnera l'opportunité de vous familiariser avec les équipements et certains services spécialisés.

Vous aurez la chance de discuter avec des agents et de démystifier leurs diverses fonctions et leurs grades. L'équipement nécessaire à leur travail quotidien et aux interventions d'urgence, tel un poste de commandement, vous sera présenté.

Pour les intéressés, un kiosque sur le recrutement sera à votre disposition afin de répondre à vos questions. De plus, les tout-petits auront la chance de rencontrer « Polixe », la mascotte de la Sûreté du Québec. Une animation particulière les attend ainsi que de nombreux prix de présence.

Il s'agira sans aucun doute d'une journée mémorable dont les activités adaptées pour tous sauront à la fois vous informer et vous divertir. Notre service est d'assurer la sécurité de la population et nous sommes très fiers de travailler pour vous.

Chers citoyens, nous vous attendons en grand nombre!

**Chrystel Jubinville**, agente de patrouille  
**35, av. Langlois**  
**La Sarre (Québec) J9Z 3K2**  
**Téléphone : 819 333-2377**  
**Internet : poste.mrc.abitibi-ouest@surete.qc.ca**

**Spécial QUAD**

Depuis 10 ans, le VTT connaît un essor remarqué et s'est taillé une place de choix dans l'industrie récréotouristique. La superficie de notre région, la proximité des terres publiques et nos beaux boisés invitent aux activités reliées à la nature, comme le quad, et qui s'avère une grande possibilité de développement économique.

Depuis 2006, en réaction à cet engouement, un resserrement des règles face à l'utilisation des véhicules hors route est en vigueur. Un projet de loi a été mis sur pied afin de rendre cette activité plus sécuritaire et respectueuse vis-à-vis les citoyens.

L'augmentation du nombre de VTT en circulation ainsi que la puissance du véhicule rendent plus difficile l'harmonie des quadistes et les citoyens qui recherchent la tranquillité. Les plaintes consécutives face au bruit ou aux excès de vitesse amènent souvent les propriétaires de terres privées à mettre un terme aux ententes de droit de passage ou à leur non-renouvellement. De plus, les agriculteurs subissent parfois des préjudices reliés au passage des VHR et cela sans en retirer avantage ou compensation. Voilà l'importance de

définir des règles claires afin de permettre de concilier les intérêts des utilisateurs et la quiétude des citoyens.

Notez que dans certaines municipalités, certains quadistes se font des pistes dans des endroits interdits : terrains privés, accotements de routes ou rues, etc. Cette situation peut générer de nombreux problèmes; pensons à la destruction des infrastructures privées et publiques en endommageant le sol et en soulevant des débris sur la voie publique.

De plus, notez que le non-respect de la signalisation dans les sentiers mène à la hausse des impacts négatifs sur la faune et la flore, ex. contamination de l'eau, dégradation du sol, modification des habitats et perturbation des espèces.

**Voici donc un rappel sur les principaux articles de la Loi sur les véhicules hors route :**

- Sur un chemin public, la circulation des véhicules hors route est interdite.

*Exception* — Les véhicules hors route peuvent, cependant, si le conducteur est titulaire d'un permis de conduire :

- Traverser le chemin à l'endroit prévu pour les véhicules hors route par une signalisation routière;
- Circuler sur la chaussée à la condition qu'une signalisation routière l'autorise, sur une distance maximale d'un kilomètre, pour rejoindre un sentier, une station-service ou un autre lieu ouvert au public pour y faire une halte.
  - Le casque protecteur, une visière ou une lunette de protection ainsi que des chaussures adéquates sont obligatoires.
  - L'âge minimal est de 16 ans. Les conducteurs de 16 et 17 ans doivent être titulaires d'un certificat d'aptitude. Les jeunes de 14 et 15 ans possédant déjà leur certificat acquis avant 2006 peuvent continuer à conduire.
  - Il est interdit de circuler à moins de 30 mètres d'une habitation, d'un établissement de santé ou d'une aire réservée à des activités culturelles, éducatives ou sportives.
  - Vous devez obligatoirement obtenir l'autorisation du propriétaire pour circuler sur un terrain privé.
- La limite de vitesse en quad est généralement 50 km/h, sauf indication contraire.
- Pour circuler sur le réseau de sentiers de la Fédération québécoise des clubs quads, vous devez détenir un droit d'accès.
- Tout propriétaire d'un véhicule tout-terrain doit contracter une assurance de 500 000 \$ pour les dommages causés à autrui. Il est recommandé d'acquies une assurance personnelle couvrant vos dommages corporels et matériels.
- Le VTT doit être muni d'un phare blanc avant, d'un feu de position rouge arrière et d'un système d'échappement et de freinage conformes. Pour les modèles construits après 1998, un feu de freinage rouge arrière et un rétroviseur fixe du côté gauche ainsi qu'un cinémomètre sont obligatoires. Toute modification de l'équipement de sécurité vous rend passible d'une amende.
- Il est autorisé de transporter un passager sur un quad conçu à cet effet. Si le quad est conçu pour transporter une seule personne, on peut ajouter un siège conçu

à cet effet s'il y a de la place suffisante sur le quad.

- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées sur un quad ou à bord d'une remorque fixée à ce dernier.
- Prenez note que le conducteur qui refuse de s'immobiliser à la demande d'un agent de la paix est aussi passible d'une amende.

Tous les citoyens qui désirent rapporter un événement concernant un VTT sont invités à prendre le plus de renseignements nécessaires à l'enquête : la description du conducteur, la description du VTT, le numéro d'immatriculation, l'heure et le lieu de l'infraction, etc. Ces informations aideront l'enquête qui sera faite.

En sécurité, en loi, ainsi qu'en harmonie avec les citoyens et la nature, voilà un gage d'une bonne promenade!

### COMMUNIQUÉ



Le chœur La Petite Famille, accompagné de Gilles Parent et de Mélissa Mayrant, vous

présente un spectacle au Théâtre de Poche de La Sarre, le samedi 12 juin 2010, à 19 heures.

Coût : adultes 7 \$ et enfants moins de 12 ans 5 \$.

### Message important

#### Disposition de vos encombrants

Veillez prendre note que le Centre de transbordement est maintenant ouvert afin de disposer de vos encombrants.

#### Les heures d'ouverture sont :

du lundi au samedi de 8 heures à 16 heures, sauf le jeudi 24 juin et le vendredi 2 juillet.

La MRC d'Abitibi-Ouest vous encourage à utiliser les services des entreprises et des organismes du territoire (ex. récupérateurs, magasins de meubles usagés, comptoirs de dépannage, friperies, organismes sociaux, etc.).

#### Poste de garde

Le personnel au poste de garde :

- Accueille, informe et dirige les utilisateurs sur le site du CVMR
- Contrôle les entrées/sorties
- Opère la balance

### Écocentre

Les utilisateurs sont dirigés vers l'écocentre pour y déposer les matières recyclables, triées à l'avance, dans les conteneurs appropriés :

- Bois
- Béton/brique
- Métaux divers
- Matériaux de construction
- Plastique/verre
- Autres

### Objets réutilisables

Divers objets et encombrants réutilisables sont déposés, à l'abri, dans un conteneur à cet effet :



- Articles de sport
- Jouets
- Appareils électriques/électroniques
- Outils
- Meubles
- Autres

### Encombrants à recycler

Les encombrants (ex. meubles, électroménagers, appareils électriques, etc.) qui ne peuvent être réutilisés sont déposés dans un conteneur afin d'être recyclés.

### Matières refusées

Certaines matières et certains produits sont refusés au CVMR :

- BPC, cyanure
- Carcasses d'animaux
- Déchets radioactifs ou biomédicaux
- Munitions, explosifs, armes à feu
- Pneus avec jantes

Pour ces matières et produits, veuillez contacter les entreprises spécialisées qui les prennent en charge.

### Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les RDD doivent être déposés adéquatement dans des contenants et armoires installés à cet effet sur le site du CVMR :

- Peinture
- Huiles usées





- Solvants
- Batteries, piles alcalines
- Autres

vous devez vous procurer un permis, au coût de 5 \$, auprès de la municipalité.

**Centre de transfert**

Le Centre de transfert permet le transbordement des matières résiduelles destinées à la valorisation ou à l'enfouissement à l'extérieur du territoire.

**Tarifcation**

- Citoyen : gratuit
- Construction, rénovation, démolition, conteneurs et camions à benne : 100 \$/tonne métrique
- Hors MRC : selon entente au préalable

**Adresse**

Centre de valorisation des matières résiduelles  
 15, boul. Industriel  
 La Sarre (Québec) J9Z 2X2  
 Téléphone : 819 333-2807  
 Télécopieur : 819 333-3212

**Vente de garage**

Veuillez prendre note que si vous avez l'intention de faire une vente de garage,

**Message important**

Concernant la collecte des ordures ménagères et de la récupération, nous désirons vous informer que vous ne pouvez déposer des objets ou des sacs à ordures à côté des bacs car ils ne seront pas ramassés.



Il pourrait y avoir ramassage pour des occasions très spéciales (ex. déménagement); dans ce cas, communiquez auparavant avec madame Joëlle Rancourt au 819 782-4604, poste 223.

**COMMUNIQUÉ**



Nous demandons la collaboration des agriculteurs qui doivent circuler sur les routes et les chemins ruraux afin de nettoyer la boue qui se loge sur les roues de leurs tracteurs et de leurs remorques avant d'emprunter la route.

Nous sommes convaincus de votre entière collaboration et vous en remercions grandement.

**Le calendrier des activités**

Jun	24	Début des festivités de la Fête nationale des Québécois au parc Curé-Aimé-Lamothe à 15 heures
Juillet	12	Réunion du conseil municipal à 19 heures
Août	9	Réunion du conseil municipal à 19 heures

**Nouveau bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic – 2 705 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$**

**Bingo tous les mardis à 18 heures 45**

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 150 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

**Heures d'ouverture de la bibliothèque**

**Colombourg**

Le mardi de 11 heures 30 à 13 heures

Le mercredi de 11 heures 30 à 16 heures

et de 19 heures à 20 heures 30.

**Macamic**

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et

de 19 heures à 21 heures.

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 12 août 2010, **la date limite pour apporter vos textes est le 12 juillet**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 819 782-4283.

**Pour nous rejoindre**

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le numéro de téléphone est **(819) 782-4604**

		<b>Poste</b>
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Secrétaire-trésorière adjointe	223
Madame Nicole Bouffard	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Monsieur Ghislain Deschênes	Agent de développement de la Corporation	225
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay	231
Bureau de l'animation en loisirs		233
Monsieur Annick Goulet	Usine de filtration	240 ou 241
Monsieur Richard Michaud	Contremaître	224 ou 239
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire de direction	221
Gare		244
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs	Horaire des activités	2
Service d'urgence 24 heures	(pour bris d'aqueduc ou d'égout)	5
Madame Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation	787-6340
Urgence (police, service d'incendie, ambulance)		9-1-1

Télécopieur Ville de Macamic : **(819) 782-4283**

Télécopieur Centre Joachim-Tremblay : **(819) 782-4464**

Adresse électronique : **macamic@mrcao.qc.ca**